

À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE SÉCURITÉ



La Namibie dans les rangs de l'ONU

■ Le 17 avril, le Conseil de sécurité a accepté à l'unanimité la candidature de la Namibie, qui devient le 160^e membre des Nations-Unies. L'événement marquait l'apogée de quatorze années de diplomatie internationale, au cours desquelles le Canada a joué un rôle important. Selon les propres termes du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, il prouvait «combien le multilatéralisme, synonyme d'union vers un objectif et de cohérence dans l'effort, peut se révéler à la fois fructueux et dynamique».

L'Amérique centrale

■ Les efforts déployés en ce moment en Amérique centrale prouvent bien le regain de dynamisme que connaît l'organisation mondiale. Le 27 mars, le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité l'élargissement du rôle du Groupe d'observateurs des Nations-Unies en Amérique centrale (GONUAC) et l'accroissement de ses effectifs. La force, qui comptait 260 soldats, dont un contingent de Canadiens, passe à quelque 1060 personnes. Le gros des nouveaux venus est fourni par le Venezuela.

À l'origine, le GONUAC avait pour seules tâches de vérifier que les rebelles de la *Contra* ne recevaient plus d'aide et de patrouiller le long des frontières pour prévenir des attaques de la guérilla. Dorénavant, il lui incombera aussi de récupérer les armes, les munitions, l'équipement militaire et les uniformes des *Contras*. Aux termes du nouveau mandat, les rebelles se trouvant au Honduras devaient être démobilisés dans des camps existant. Ceux basés au Nicaragua devaient se rendre à des points de rassemblement temporaires (des «zones de sécurité») protégés par les forces du GONUAC.

«La position des États-Unis sur la question des *Contras* est on ne peut plus claire,» a déclaré alors

M. James Wilkinson, envoyé américain, au Conseil de sécurité. «Nous voulons qu'ils se démobilisent librement et qu'ils retournent dans leur pays pour contribuer à son développement, et nous les y encourageons.»

Malgré le soutien que les États-Unis apportent à l'action du Conseil de sécurité, le 1^{er} mai, les chefs de la *Contra* se trouvant au Nicaragua continuaient d'affirmer qu'ils ne déposeraient pas les armes tant que les Sandinistes n'auraient pas abandonné le pouvoir à l'armée nicaraguayenne. Les *Contras* basés au Honduras ont coopéré avec le GONUAC et se sont volontairement démobilisés, mais le gros des forces *contras* est resté au Nicaragua. Le 20 avril, le Conseil de sécurité a de nouveau étendu le mandat du GONUAC pour lui attribuer un rôle de surveillance du cessez-le-feu entré en vigueur la veille. Ce cessez-le-feu faisait suite à un accord conclu entre des représentants du gouvernement nicaraguayen fraîchement élu, les *Contras* et l'archevêque de Managua.

Une autre question latino-américaine a brièvement retenu l'attention du Conseil. En effet, il s'est réuni le 9 février pour entendre une plainte de Cuba, qui accusait un navire de la garde-côte américaine d'avoir ouvert le feu, dans le Golfe du Mexique, sur un cargo affrété par Cuba que les Américains voulaient fouiller, certains d'y trouver de la drogue. Cuba a traité les Américains de «pirates des temps modernes». Les États-Unis ont répondu que les garde-côtes avaient agi en toute légalité, puisque Washington avait reçu du Panama l'autorisation de monter à bord du cargo battant pavillon panaméen.

Le Conseil a levé la séance sans envisager d'adopter une résolution. Plusieurs membres du Conseil ont laissé entendre qu'il était improbable que l'affaire ait des prolongements parce que l'acte des États-Unis ne constituait pas une grave violation du droit international.

Le Moyen-Orient

■ Le 15 mars, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner des allégations selon lesquelles Israël aurait l'intention d'installer des

Juifs soviétiques immigrés dans les territoires occupés. On estime que de 50 000 à 100 000 Juifs soviétiques émigreront cette année en Israël. La réunion a eu lieu à la demande de l'URSS, dont le délégué a exhorté Israël à «évaluer sérieusement la situation». Ce même délégué a déclaré que l'installation d'immigrants dans les territoires occupés constituait un nouvel obstacle sérieux à la paix. La question, a-t-il poursuivi, n'était pas de savoir si l'Union soviétique devait arrêter l'émigration, mais qu'Israël prenne ses responsabilités.

Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a accusé Israël d'usurper des terres palestiniennes et ajouté que «des Juifs arrivaient des quatre coins du monde pour prendre la place des Palestiniens dans leur patrie». Israël a répondu que cette accusation était «grotesque» et que les États arabes essayaient de déclencher une «tempête diplomatique» pour interrompre l'immigration des Juifs en Israël.

Au cours d'une réunion ultérieure, qui s'est tenue le 19 mars, l'ambassadeur du Canada, M. Yves Fortier, a demandé instamment à Israël d'installer ses nouveaux immigrants exclusivement à l'intérieur de ses frontières d'avant 1967 et il a rappelé que le Canada n'a pas reconnu «la permanence» du contrôle que les Israéliens exercent sur les territoires occupés. «Le Canada s'opposera, et continuera de s'opposer, à toutes les actions entreprises par le gouvernement israélien pour modifier la structure démographique des territoires occupés, notamment dans les mois à venir», a déclaré M. Fortier.

Le président du Conseil a levé la séance en précisant que le débat reprendrait à une date ultérieure non déterminée.

L'Iran et l'Irak

■ Le 27 février, pour donner un coup de pouce aux négociations de paix entre l'Iran et l'Irak, le Conseil a demandé aux deux pays de «coopérer pleinement» aux efforts que le Secrétaire général déploie pour qu'ils négocient directement entre eux.

Dans une déclaration, le Conseil a exprimé son soutien aux propositions du Secrétaire général appelant à une nouvelle série de pourparlers

qui, placée sous ses auspices, durerait deux mois et se déroulerait suivant un programme précis. Ce programme n'a pas été rendu public, mais on pense qu'il comporte huit points visant à assurer l'application de la Résolution 598, sur laquelle repose l'accord de paix imposé par l'ONU.

Le 29 mars, le Conseil a prolongé de six mois le mandat du Groupe d'observateurs militaires des Nations-Unies en Iran-Irak (GOMNUII). Pendant cette réunion, le Secrétaire général a informé les membres du Conseil qu'il «espérait» que les deux gouvernements étaient «décidés à saisir l'occasion et l'impulsion créées par la déclaration faite le 27 février par le Conseil de sécurité». Mais il a également demandé aux deux parties de lui faire savoir si elles acceptaient le programme proposé et de «relancer les négociations en proclamant mutuellement leur sincérité et leur détermination à appliquer la Résolution 598».

Chypre

■ Le 12 mars, à propos d'autres négociations se déroulant sous l'égide des Nations-Unies, le Conseil a demandé aux deux communautés chypriotes de poursuivre leurs efforts en vue de créer une république fédérale indépendante, souveraine et non alignée. Cet appel est intervenu après que M. Rauf Denktaş (dirigeant des Chypriotes turcs) et M. George Vassiliou (président de la République de Chypre) n'ont pu parvenir à un accord au terme d'une semaine de négociations, à New York.

Faisant le bilan des pourparlers, le Secrétaire général a déclaré au Conseil, «étant donné les circonstances, j'en suis arrivé à la conclusion, regrettable, que nous nous trouvons dans une impasse difficile et que l'essence même du mandat de bons offices que le Conseil m'a donné est remise en question, ainsi que les bases des négociations, par contrecoup. □

—TREVOR ROWE